



Faux témoignage pour un ancien locataire en procès avec proprio

Par **aurorecd**, le **18/09/2016** à **13:05**

bonjour a vous voila ma question

il y a un certain temps maintenant un ancien locataire de l'immeuble ou on habite ma famille et moi même est venue nous trouver pour nous demander de signer une certaine pétition comme quoi un nouveau locataire aurait résider dans son ancien appartement fin janvier 2016. je ne me souviens pas bien ce monsieur mais je me souviens parfaitement que le père de ce monsieur est décédé dans l'immeuble fin année 2015 car la police et les pompier plus ambulance était la et de plus vue les hurlements de douleur du d'y monsieur pas moyen de oublier.

par soutien envers lui nous avons signer cette pétition qui est écrit comme ceci sur une simple feuille

je soussigné C...l A...e résidant au (ex : 65 rue de l'avarice a 1000 Bruxelles) certifie que madame Dupond résident a l'appartement 65/8 depuis fin janvier 2016

signé par moi et mon mari.

comme je l'ai écrit plus haut cela est fait plus par soutien envers l'ancien locataire que pour nuire au propriétaire du d y immeuble.

seulement voila le propriétaire en question m'envoie un mail en me signifiant qu'il va lancer une procédure pour faux témoignage faire un dépôt de plainte auprès des instances judiciaires et demander au juge de paix de me faire comparaître.

l'ancien locataire nous a dit que le propriétaire lui réclamait des loyers et a refusé de lui restituer sa garantie locative alors que l'appartement était rénové pour sa sortie, de plus on peut comprendre que ce locataire veu quitter l'appartement ou son père est décédé.

mes questions sont les suivante que peut il m'arriver pour cette affaire. et comment je peux faire pour me sortir de ce problème. j'ai déjà par ailleurs renvoyé un mail au propriétaire pour lui signifiée que c'était fait plus par soutien moral qu'autre chose.

es ce que je risque d'aller en prison ou avoir a payer des dommages et intérêts au propriétaire ou alors une amende.merci pour toute réponse que vous voulez bien me donner

bien a vous

aurorecd

Par **janus2fr**, le **18/09/2016** à **19:23**

Bonjour,

Je vous informe que ce forum est un forum français. Les internautes qui répondent le font en fonction du droit français.

Je ne sais pas si vous pourrez avoir des réponses en fonction du droit belge.
Cordialement.

Par **aurorecd**, le **19/09/2016** à **10:24**

je pense que le droit doit etre le même en ce qui concerne les faux , pouvez vous quand meme répondre a ma question

merci